



A la troisième semaine de grève des enseignants portée par le mouvement « On a trop souffert (Ots) », le déploiement du pouvoir pour adresser la question révèle des dysfonctionnements les plus insoupçonnés.

Le dernier en date est venu de la présidence de la République où le ministre d'Etat, secrétaire général à la présidence de la République (Sgpr), a adressé une curieuse correspondance au ministre secrétaire général des services du Premier ministre (Sgpm). Dans cette lettre datée du 7 mars 2022, il fait savoir que Paul Biya a donné des Directives au ministre des Finances (Minfi) le même jour pour qu'il « procède en urgence à la levée de blocage de précaution budgétaire au profit du Minsec et du Minedub, afin de régler certaines revendications formulées par les enseignants du secondaire ».

On se demande quelle précaution peut-on prendre en bloquant les fonds alors que les enseignements secondaires sont en péril. Il y a-t-il eu des tripatouillages, des signaux de malversations des deniers alloués à cet effet à ces deux ministères et a fondé le Minfi à fermer la bourse à titre conservatoire ? On peut dans ce cas comprendre son blocus pour voir un peu plus clair dans le mécanisme de consommation des enveloppes allouées à la correction des examens.

Il y a tout de même un bémol. Précisément parce que le secondaire commence à déverser dans la rue, n'y avait-il pas urgence en la matière de dénouer précipitamment la bourse ? La lettre du Sgpr est silencieuse à ce sujet et cède la place à la prospérité des interprétations les

plus saugrenues, les plus fantaisistes et les plus farfelues les unes aussi que les autres envers le pouvoir. C'est selon.

Les clans formés au sein du gouvernement se livreraient des batailles les plus rudes dans le but bien entendu des positionnements en vue du remaniement de l'équipe aux commandes annoncé depuis des lustres et toujours attendu. Il faut dans cette perspective, étaler en mondovision les limites et les défaillances de l'adversaire.

Frais de correction des examens

De ce fait, le moindre geste, aussi anodin soit-il d'un membre gouvernemental du camp d'en face est considéré ou interprété de l'autre côté comme une volonté de nuisance, de provocation ou de déstabilisation. Dans cette logique, c'est le service public qui prend un coup dans l'aile, neutralisé par ceux qui sont sensés l'implémenter. Par ailleurs, d'aucuns estiment que la publication de cette lettre dans les réseaux sociaux rentre dans une volonté manifeste de diaboliser le Minfi, de présenter Louis Paul Motaze comme le bouc émissaire de la grève des enseignants.

Le second point qui soulève une vague d'interrogations sans fin est la dimension de la réponse apportée par la directive présidentielle, qui ressemble à du menu fretin ou à un coup d'épée dans l'eau face à l'immensité des problèmes posés par les enseignants grévistes.

S'il est clair que la disponibilité financière est rare, on peut s'interroger sur l'efficacité du choix du pouvoir de répondre en premier lieu au paiement des frais de correction des examens aux sessions de juin 2020 et 2021.: « une enveloppe de 2,7 milliards de Fcfa qui servira au paiement des arriérés pour la correction des examens officiels organisés par l'Office du Bac au Cameroun au titre des sessions de juin 2020 et 2021 », confie Ferdinand Ngoh Ngoh à Séraphin Magloire Fouda. De tous les enseignants en grève, combien d'entre eux sont affectés à la correction des examens et par ricochet, bénéficient de la directive présidentielle? Pour avoir une idée de ce que cette frange d'enseignants peut peser, il s'agit de 2,7 milliards sur 181 milliards supposés régler définitivement les demandes des grévistes. Pourquoi ne pas attaquer un point qui intéresse tous les enseignants ? Au moment où les élèves commencent à entrer dans la danse, n'est-il pas urgent de chercher à régler ce dysfonctionnement une fois pour toute ?

Le gouvernement hors-jeu ?

Depuis que la grève a commencé le 21 février dernier, on a constaté à la sortie des deux premières sorties gouvernementales suite aux rencontres avec les enseignants qu'il y avait des flottements certains. Si à la première c'est le Sgpm qui a présidé la réunion, on a été très surpris qu'à la suivante ce soit son adjoint qui préside la rencontre quand bien-même sur le terrain la grève se durcissait. Bien plus encore, on n'a pas encore écouté le Minsec en personne s'expliquer sur les motivations de la grève. Comment en est-on arrivé là ? On sait tout juste qu'elle fait partie de l'équipe gouvernementale restreinte qui rencontre les délégués des enseignants grévistes.

La curiosité ne s'arrête pas là. Alors que les points formulés par les enseignants sont clairs et

précis, ils ont tracé une piste de sortie, un peu comme un coup de main au gouvernement, en indiquant qu'il faille mettre sur pied un échéancier clair et précis du paiement de leurs doléances. Le pouvoir a répondu par les évitements, appelant tantôt au patriotisme, tantôt recourant à la menace et à l'intimidation comme on le voit dans plusieurs établissements du pays.

Pour montrer combien le gouvernement est en train de perdre la main ou le contrôle sur la grève, c'est plutôt de la présidence de la République qu'une initiative a été trouvée, pendant que le gouvernement était où est en panne d'inspiration. En dépit des 2,7 milliards qui vont être débloqués, Ots est toujours déterminé à poursuivre la grève si on s'en tient aux différents communiqués pondus çà et là. Et cela se fait même tant et si bien que l'enseignement secondaire technique annonce son intention de suivre la cadence.

Face à tout ceci, il y a lieu de se demander où est Dion Ngute ? A l'allure où vont les choses, le président de la République pourrait se trouver face à l'obligation de se mettre en première ligne pour apporter des solutions à la grève des enseignants. Et ce n'est pas une vue de l'esprit, car la sortie massive des élèves en soutien aux enseignants n'est pas étrangère à la prompt réaction de la présidence de la République.

En rappel, du chapelet de griefs qu'égrènent les enseignants, il y a entre autres le règlement des compléments de salaire ; le paiement des arriérés dus aux enseignants mobilisés dans le cadre de la correction des examens officiels organisés par l'Office du Baccalauréat du Cameroun (Obc), au titre des sessions de juin de 2020 à 2021 ; la régularisation des avancements ; la prise en compte des primes de non logement ; le paiement des allocations familiales. Par ailleurs, il avait été arrêté que « les autres problèmes relatifs à la carrière des enseignants et à leur statut feront l'objet de concertations ultérieures selon un calendrier arrêté d'accord parties. »

Le Messager
